

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} juin 2016

Monsieur Julien Gaudreau
Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec
julien.gaudreau@gmail.com

Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. 0101-264

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 18 mai 2016 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) les documents suivants :

Toutes communications avec des sous-traitants informatiques concernant (pour les 3 dernières années) :

- **Un non-respect des niveaux de services**
 - Aucun
- **La substitution sans avis de ressources prévues au contrat**
 - Aucun
- **Une non-disponibilité de la solution ou du service**
 - Aucun
- **La perte ou le vol de données**
 - Aucun
- **Le non-respect des plages de maintien de la solution**
 - Aucun
- **La modification du service sans avis**
 - Aucun
- **Une facturation non conforme**
 - Aucun
- **Un retard dans la livraison d'un bien ou d'un service**
 - La Sépaq requiert des ressources uniques pour l'aider. Elle n'octroie aucun contrat comportant une livraison à forfait par des tiers, donc ces situations sont évitées.

Tout cas de résiliation de contrat lié aux technologies de l'information (pour les 5 dernières années) :

- Il y a eu un seul cas : entente verbale pour cesser un mandat avec un consultant. Nous n'avons aucun document que nous pouvons vous transmettre à cet égard.

... 2

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives
et secrétaire générale



Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Avis de recours